

Zeitschrift: L'Architecture suisse : revue bi-mensuelle d'architecture, d'art, d'art appliqué et de construction
Band: 2 (1913)
Heft: 14

Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- 1^{er} prix: MM. Alfred Lanzrein et Max Lutz, architectes à Thoune.
 II^e » M. Ingold, architecte à Berne.
 III^e » M. Robert Greuter, directeur de l'école des arts et métiers à Berne.
 IV^e » MM. Lutstorf et Mathys, architectes à Berne.

Les seize projets soumis au jury ont été exposés jusqu'au 21 août.

Conformément aux prescriptions du programme, le projet qui a obtenu le premier prix sera mis à exécution avec la seule modification que le buste prévu dans ce projet sera remplacé par une figure allégorique.

La fontaine monumentale sera érigée sur l'issue sud de la promenade du Hirschengraben.

Berne. Exposition nationale de 1914. Concours pour souvenirs de voyages.

Le jury chargé d'examiner les objets destinés au bazar de souvenirs de l'Exposition nationale a été renforcé de deux membres: MM. R. Münger, peintre, et Paul Wyss, dessinateur au musée industriel, tous deux à Berne.

Bienne. Succursale de la Banque cantonale.

La Banque cantonale avait ouvert, parmi les architectes bernois, un concours en vue d'obtenir des plans d'un nouveau bâtiment à élever sur la place Centrale de Bienne. Le jury était composé de MM. Joos, président, à Berne, Fäsch à Bâle et Risch à Coire, architectes, auxquels étaient adjoints, avec voix consultative, MM. Mauderli, directeur de banque à Berne, Peter, gérant à Bienne, et Könitzer, directeur des finances à Bienne. 61 projets étaient arrivés à destination en temps voulu.

Le jury n'a pu décerner de premier prix, car aucun projet ne comportait de solution satisfaisante en ce qui concerne les guichets et l'éclairage de jour. La somme de fr. 7000 a été répartie en quatre prix comme suit:

- 2^e prix, fr. 2200. Devise: Laube-Pavian (variante). Joss & Klausner, architectes à Berne.
 3^e prix, fr. 2000. Devise: Mammon. H. Hindermann, Gottfr. Schneider, architectes à Berne.
 4^e prix, fr. 1600. Devise: Kies. Vifian & v. Moos, architectes à Interlaken.
 5^e prix, fr. 1200. « Frei gelegt ». Bracher, Widmer & Daxelhofer, architectes à Berne.

Postérieurement à la décision du jury, MM. Joss & Klausner ont été chargés de l'exécution des travaux.

Lucerne. Bâtiment des assurances fédérales.

On sait que le siège de l'administration des assurances fédérales a été fixé à Lucerne. Après de longues discussions, le conseil communal a accepté la proposition de la municipalité tendant à offrir au conseil d'administration des assurances pour le prix de 300,000 francs le terrain occupé naguère par l'usine à gaz, à proximité de la gare et de la poste.

Le programme du concours qui avait été proposé par le conseil d'administration a été vivement discuté par les architectes suisses. Le conseil avait en effet l'intention d'ouvrir un concours restreint pour lequel il faisait appel à dix architectes. De nombreuses protestations s'élevèrent contre cette manière de procéder et de divers côtés parvint la demande de transformer le concours restreint en concours général, ouvert à tous les architectes suisses. La Fédération des architectes suisses (B. S. A.), réunie en assemblée générale extraordinaire, prit nettement position à cet égard et demanda également le concours général, tout en admettant que les architectes spécialement invités par le conseil reçoivent l'indemnité qui avait été prévue au début. Cette solution qui a d'ailleurs été admise en définitive par le conseil, dans le cas particulier, nous paraît digne de créer un précédent. Il est juste en effet que lorsqu'il s'agit de constructions importantes, on donne à chaque architecte la faculté de prendre part au concours, car c'est de cette

façon seulement que de jeunes talents peuvent se faire connaître et peuvent trouver l'occasion de s'exprimer dans une œuvre d'une certaine envergure; d'autre part il est parfaitement admissible qu'un particulier ou une administration invite spécialement un certain nombre d'architectes dont la réputation est établie et leur accorde d'emblée une modeste indemnité, destinée à couvrir les frais d'étude.

Lugano. Bâtiment des douanes.

Le jury chargé d'examiner les projets envoyés au concours a rendu le verdict suivant:

- 1^{er} prix, fr. 3500: M. Silvio Soldati, prof. à Lugano.
 2^e » » 3000: » Paolo Somazzi, arch. à Lugano.
 3^e » » 1000: » Adolfo Brunel, arch. à Lugano.

St-Fiden.

La commission des constructions de la paroisse catholique de St-Fiden avait invité naguère 8 architectes à prendre part au concours pour l'érection d'une église à Neudorf-St-Fiden. Parmi les sept projets qui avaient été envoyés, le jury en a primé quatre.

- 1^{er} prix: J. Schleier, architecte à St-Gall.
 2^e » Rimli, architecte à Frauenfeld.
 3^e » A. Gaudy, architecte à Rorschach.
 4^e » Pileghard & Häfeli, architectes à St-Gall et Zurich.

BIBLIOGRAPHIE

E. Hébrard et V. Zeiller. *Spalato. Le palais de Dioclétien*. Relevés, restauration et texte. Paris. Masson 1912. In-fol. VIII, 224 p. av. 17 pl. et 236 gravures dans le texte. Le palais de Dioclétien à Spalato est plutôt une forteresse qu'une habitation de plaisance; le style en est plutôt oriental que romain. Ces deux vérités ont été établies dans le beau livre que nous avons sous les yeux, avec un luxe de détail et d'images qui en fait une contribution de tout premier ordre, tant à l'histoire de l'architecture et de l'art qu'à celle des influences orientales sur le monde romain. On sait qu'Adam, au XVIII^e siècle, avait tenté une restauration du palais, que Georges Niemann en a relevé, de nos jours, l'état actuel; M. Hébrard a étudié, avec le soin le plus minutieux, l'état des ruines et a mis en lumière, avec le goût d'un artiste doublé du savoir d'un archéologue, les résultats qu'on peut en tirer pour une restitution infiniment moins arbitraire et d'une élégance moins conventionnelle que celle d'Adam. La part de collaboration de M. Zeiller n'est pas moins digne d'éloges; le commentaire qu'il a fourni à la partie architecturale du livre témoigne d'un sens historique averti et d'un sens artistique très exercé. M. Jéquier a fourni un appendice sur les monuments égyptiens de Spalato. N'oublions pas non plus l'élégante et substantielle préface de M. Charles Diehl et rendons hommage à l'exécution des gravures et des planches qui ne pourrait guère être meilleure. R.

Dictionnaire historique du canton de Vaud. F. Rouge, éditeur à Lausanne.

Le cinquième fascicule du dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud, publié sous les auspices de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, sous la direction de M. Eugène Mottaz, professeur, vient d'être mis en vente.

La publication, dont le succès s'affirme, se poursuit avec des qualités de sérieux et de précision qui en font une œuvre nationale et patriotique digne d'être soutenue.

Cette livraison (96 pages), va de Châtelard à Communes: Le Châtelard, Châtillens, La Chauv, Chavannes, Chavornay, les chemins de fer vaudois, Le Chenit, Chésalles, Chéseaux, Chevilly, Chevroix, Chexbres, Chillon, Les Clées, Colombier, Combremont-le-Grand, les comités révolutionnaires, Commugny.

La publication comprendra un maximum de 18 fascicules de 96 pages chacun, paraissant par intervalles de trois à quatre mois. Si le nombre des fascicules dépassait dix-huit, les souscripteurs recevront gracieusement les autres.